



BPA TRAVAUX DE LA PRODUCTION ANIMALE

Specialités : POLYCLTURE-ÉLEVAGE OU ÉLEVAGE DE PORCS

DÉBOUCHÉS

- Salarié dans une exploitation agricole
- Salarié pour le compte d'un groupement d'employeurs, d'une CUMA, d'un service de remplacement
- Salarié pour le compte d'une entreprise de travaux agricoles
- Possibilité de poursuite d'études : BP REA (Responsable d'Exploitation Agricole)

PUBLIC CONCERNE ET CONDITIONS D'ADMISSION

(pour les candidats au BP REA)

La formation est accessible par la voie de l'apprentissage aux candidats de 16 à 25 ans ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel.

→ Avant l'entrée en formation les candidats doivent justifier :

- Soit d'un niveau de fin de scolarité de classe de 3ème
- Soit de la possession d'un CAP ou d'un CAPA
- Soit avoir suivi un cycle complet de BEP ou de BEPA

Après une classe de 3^{ème}, un jeune de 15 ans peut, par dérogation, signer un contrat d'apprentissage.

L'admission est prononcée à la suite de l'étude du dossier de candidature et d'un entretien individuel qui permettent d'évaluer les capacités, la motivation et le projet professionnel du candidat.

CONDITIONS MATERIELLES

- La rémunération assurée par l'employeur à l'apprenti est au minimum comprise entre 25 et 70 % du SMIC selon l'âge, l'année de formation du jeune et le département de l'employeur
- Le Conseil Régional de Franche-Comté prend en charge les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires aux travaux pratiques effectués au centre
- Les frais de déplacement entre le centre de formation et le domicile de l'apprenti sont indemnisés forfaitairement, une fois par an, par le Conseil Régional de Franche-Comté

ORGANISATION ET DUREE DE LA FORMATION

Contrat d'apprentissage de 2 ans

→ 1^{ère} année

Au centre de formation : 400 heures réparties sur 12 semaines
En entreprise : 40 semaines dont 5 semaines de congés payés

→ 2^{ème} année

Au centre de formation : 400 heures réparties sur 12 semaines
En entreprise : 40 semaines dont 5 semaines de congés payés

La formation en centre débute en septembre et se termine en mai, avec des alternances entre centre de formation et entreprise par périodes de 1 semaine au centre et 2 ou 3 semaines en entreprise

L'apprentissage peut faciliter grandement l'insertion dans la filière.



Les dossiers d'inscription sont acceptés toute l'année.



La restauration et l'hébergement sont possibles au centre de formation.

Possibilité de parcours de formation individualisée après évaluation des acquis professionnels et scolaires.

Mise en œuvre de groupes de soutien.

BPA TRAVAUX DE LA PRODUCTION ANIMALE

Spécialités : POLYCLTURE-ÉLEVAGE OU ÉLEVAGE DE PORCS

CONTENU DE LA FORMATION //

→ **Les modules généraux (communs à tous les BPA)**

- Le traitement de l'information et la communication : expression écrite et orale, mathématiques, informatique
- Les domaines civique, social et économique : droit du travail, protection sociale, notions de comptabilité, l'exploitation dans la filière agricole
- Les pratiques professionnelles et la santé humaine : pratiques professionnelles et environnement, prévention des risques et de la santé humaine

→ **Les modules de l'option « travaux de la production animale »**

- Les animaux d'élevage (biologie, anatomie, comportement, maladie, alimentation, reproduction, lactation...)
- Les productions végétales (sol, climat, reproduction, croissance, nutrition, assolements, différentes variétés, fertilisation, maladies...)
- Machinisme : les moteurs thermiques (fonctionnement, transmission...), les tracteurs et les différents matériels agricoles (fonctionnement, transmission...)
- Les bâtiments et les installations d'élevage

→ **Les modules de la spécialité « polyculture-élevage »**

- L'alimentation des animaux
- Le suivi du troupeau : manipulations des animaux, soins quotidiens, mises bas
- Les travaux de culture : labour, préparation des sols, semis, épannage d'engrais, récolte
- Les travaux d'utilisation des surfaces fourragères : pâtures, fauche, récolte, stockage
- Les travaux d'entretien et de réparations courantes des matériels, bâtiments et installations

→ **Les modules complémentaires de la spécialité « polyculture-élevage »**

- La traite
- La préparation d'un animal en vue d'un concours
- Les critères technico-économiques

→ **Les modules de la spécialité « élevage de porcs »**

- L'alimentation des animaux
- Le suivi des animaux : manipulations, soins quotidiens, mises bas
- La gestion des effluents
- Les travaux d'entretien et de réparations courantes des matériels, bâtiments et installations

Cette formation répond aux nouvelles exigences du secteur en matière de sécurité et de réalisation de travaux de qualité en respect de l'environnement.

Les périodes en exploitation agricole permettent au jeune d'acquérir un bon niveau de pratiques professionnelles.

Le BPA TPA met à disposition des employeurs des personnels opérationnels sur le terrain, capables de réaliser des travaux, mais aussi d'assurer la conduite d'un atelier de production.

→ **Les modules complémentaires de la spécialité « élevage de porcs »**

- Le module reproduction porcine
- Le module technico-économique

→ **La formation en milieu professionnel**

• Les périodes en exploitation agricole permettent de développer des compétences dans un contexte professionnel. Elles donnent lieu à une évaluation orale en fin de formation

ÉVALUATION / VALIDATION //

Brevet Professionnel Agricole : BPA-UC option « Travaux de la Production Animale », diplôme national de niveau 5 délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Le diplôme est composé de :

→ 8 UC (Unité Capitalisable) : 3 UC générales communes à tous les BPA (UCG1, UCG2 et UCG3), 2 UC d'option (UCO1 et UCO2), 3 UC de spécialités (UCS1, UCS2 et UCS3))

→ 2 UCARE (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi) qui permettent l'acquisition de compétences spécifiques liées à des situations d'emploi locales ou à des évolutions des emplois visés

Il est attribué à tout candidat ayant obtenu les 8 UC et les 2 UCARE qui composent ce diplôme.

Ces différentes UC sont attribuées aux apprentis ayant satisfait aux évaluations certificatives organisées par l'équipe pédagogique du centre au cours de la formation et validées par un jury permanent officiel, composé de professionnels et d'enseignants.

Les UC peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres.

Les UC validées sont capitalisables et restent acquises pendant 5 ans après la date de validation de la première UC.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

CFAA du DOUBS
10, rue François Villon
BP 65809 - 25058 BESANCON CEDEX 05
Tél : 03 81 41 96 40 - Fax : 03 81 41 96 50
chateaufarine.educagri.fr
formations-metiers.com



Franche-Comté
Conseil régional

